

# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du jeudi 22 juillet 2021

P.V. n° 2

---

**Président :** M. André ABLARD  
**Secrétaire :** M. Jean-Luc PHILIPPS  
**Membres :** MM. Jean-Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Jean LAGARRIGUE

---

## MODALITES DE RECOURS

*Les décisions prises par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales peuvent être contestées devant le Tribunal Judiciaire. Au préalable il faudra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E. (Art. L 141-4 du Code du sport modifié par la Loi n° 2010-626 du 9 juin 2010 – art. 3).*

---

En application des articles 13 à 16 des statuts du District du Var de Football, sis 169 Avenue Charles Marie-Brun – 83130 LA GARDE, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie au siège du District du Var le jeudi 22 juillet 2021 à 9 heures 30, suite à la démission, réceptionnée le 14 juin 2021 au secrétariat du District, de monsieur Pierre **GUIBERT** par application des articles 35 et 36 des statuts de la F.F.F. entraînant son remplacement à la présidence du District.

La C.S.O.E. a pris connaissance des attributions que lui confèrent les statuts du District.

## **A – ELECTION DU COMITE DE DIRECTION :**

- Lors de sa réunion plénière du 01 juillet 2021 le Comité de Direction propose, à bulletin secret, M. William PONT, Président Délégué qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions de Président. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de l'Assemblée Générale du district du Var fixée au 28 août 2021. Le Comité de Direction propose M. William PONT au poste de Président du District du Var.
- La commission a noté que cette candidature a été réceptionnée au secrétariat du District, par pli recommandé avec accusé de réception, le 22 juillet 2021,
- Elle a vérifié que ce candidat était licencié et domicilié sur le territoire du District, qu'il avait signé sa déclaration de candidature ainsi que sa déclaration individuelle de non-condamnation,

La commission déclare que la candidature de monsieur William PONT, présentée par le Comité de Direction du District du Var de Football, pour son élection de Président à la prochaine Assemblée Générale du District du 28 août 2021 remplit les conditions exigées par les statuts.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que cette candidature est recevable.

---

La réunion s'est terminée à 10 heures 30.

---

**Le Président :** André ABLARD  
**Le Secrétaire :** Jean-Luc PHILLIPS